



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Beure : Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BÉLUCHE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Etaient absents :** Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montfaucon : Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORIGUET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), Y.M. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3).

**Mandataires :** F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), A.S. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)

Délibération n°2014/002632

Rapport n°7.4 - Ordiclasse - Renouvellement de la convention

## Ordiclasse - Renouvellement de la convention

**Rapporteur : Elsa MAILLOT, Vice-Présidente**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Ordiclasse »	Montant prévu au Budget 2014 : - Dépenses : 86 000 € - Recettes : 42 000 € Montant de l'opération : idem

### Résumé :

La convention de prestations pour le dispositif Ordiclasse étant arrivée à échéance, il convient d'en établir une nouvelle sur les mêmes bases que la convention antérieure et sur une durée limitée à 2 ans maximum.

En effet, une évolution importante des outils informatiques dans les écoles devrait s'effectuer dans les 2 prochaines années et une nouvelle convention adaptée devra être proposée.

### I. Le dispositif

Depuis 2003, les communes de l'agglomération ont pu s'inscrire et bénéficier d'une plateforme de matériels, logiciels et de services destinés aux écoles maternelles et élémentaires.

Le dispositif Ordiclasse, développé en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale s'appuie sur différents composants :

- serveurs partagés pour l'utilisation d'un ENT, de gestion administrative des élèves, des classes,
- d'un serveur dans chaque école,
- d'une connexion Internet (ADSL, câble, satellite),
- de postes de travail fonctionnant en réseau,
- d'une gamme de logiciels sélectionnés par les enseignants et renouvelés régulièrement.

Cet environnement qui comporte à ce jour près de 3 000 ordinateurs et concerne plus de 12 000 élèves est géré et maintenu en fonctionnement par les techniciens du Département TIC.

### II. La convention

Le dispositif Ordiclasse n'ayant pas été mutualisé, la convention signée en 2003 étant arrivée à échéance, il convient d'en établir une nouvelle sur les mêmes bases que la précédente. La durée de celle-ci sera limitée à un an reconductible une fois, du fait d'une évolution profonde qui sera proposée en 2015 pour intégrer dans le dispositif Ordiclasse de nouveaux outils (ENT, Tablettes, Tableaux Blanc Interactifs,...).

### III. Les tarifs et modalités de facturation

Prestations	Installation		Maintenance annuelle	
	CAGB	Commune	CAGB	Commune
Accès Portail éducatif/enfant			5,27	
Pack logiciel / école	895		211	
Serveur standard / école		632		263,33
Poste client standard		31,6		36,86
Serveur spécifique		947,96		315,18
Poste spécifique		84,26		47,39
Logiciel spécifique		21,06		10,53
Pièces détachées		21,06		
Imprimante jet encre				15,79

Les effectifs et l'inventaire du matériel correspondent à la situation au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année. La Ville de Besançon établit en novembre un titre de recette à la CAGB, qui refacture les quotes-parts à charge de chaque commune.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention Ordiclasse,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 131

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 24 NOV. 2014

**Entre :**

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du ....., ci-après dénommée la Ville, d'une part,

**Et :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'agglomération en date du 13 novembre 2014, ci-après dénommée CAGB, d'autre part.

**Préambule**

En 2003, la CAGB a signé une convention avec la Ville de Besançon afin de déployer sur les communes de l'agglomération le dispositif Ordiclasse.

Ce dispositif consiste à doter les écoles maternelles et élémentaires d'un environnement numérique de travail (ordinateurs, imprimantes, réseau, logiciels éducatifs,...), à assurer son maintien en fonctionnement et son évolution.

En 2013, le Département Technologies de l'Information et de la Communication a vu une partie de ses missions mutualisées et rattachées à la CAGB. Le dispositif Ordiclasse n'ayant pas été mutualisé et la convention étant arrivée à échéance il convient d'établir une nouvelle convention reprenant le dispositif antérieur.

L'évolution des outils numériques dans le domaine éducatif (Tablettes, Tableaux Blancs Interactifs...) a déclenché depuis quelques mois un dispositif expérimental sur 6 écoles de la Ville et de la CAGB afin d'établir pour l'été 2015 un schéma type d'équipement des écoles. Cette phase d'expérimentation est suivie par un comité de pilotage, où sont représentés les élus de la Ville, de la CAGB, le Département TIC et les représentants de l'Education Nationale.

Une nouvelle convention sera donc proposée pour prendre en compte le nouveau dispositif à l'issue de cette expérimentation.

**Article I - Prestations proposées dans le dispositif Ordiclasse**

Le dispositif comprend le maintien en fonctionnement et l'évolution des outils numériques mis à disposition des écoles, à savoir :

- serveurs centraux (gestion administrative des élèves, mails...),
- connexion réseau (ADSL, satellite, câble...),
- serveur local (stockage des données, sauvegarde, protection internet),
- postes de travail, imprimantes,
- logiciels éducatifs,
- environnement numérique de travail (messagerie, partage de documents, cahier de texte, formulaires, forums d'échanges...).

Il convient de noter que le dispositif est homogène pour l'ensemble des écoles du Grand Besançon (3000 postes de travail) ; ce qui permet d'assurer une maintenance rapide et des coûts très faibles pour les communes.

En complément des services décrits ci-avant, il est proposé aux communes d'acquérir les équipements dans le cadre d'appels d'offres communs (écrans, unités centrales...).

Les prestations intègrent les déplacements, la recherche et correction des dysfonctionnements, la fourniture des pièces détachées.

La CAGB prend à sa charge les frais liés au fonctionnement général du projet à savoir :

- le dispositif d'assistance téléphonique, la gestion et le suivi des incidents,
- la mise à disposition de la plateforme de logiciels éducatifs (télédistribution évolution), de logiciels de protection (antivirus, anti spam), l'évolution de l'environnement système (OS), les mises à jour régulières,
- la mise à disposition de l'ENT et des ressources informatiques nécessaires (stockage, sauvegarde).

Chaque commune prend à sa charge :

- la connexion internet (câble, satellite, ADSL) selon les recommandations du Département TIC,
- l'acquisition et le renouvellement des postes de travail selon les préconisations du Département TIC. En cas d'achat d'équipements non conformes aux standards, ceux-ci ne pourront pas être maintenus dans le projet Ordiclasse,
- l'acquisition et le renouvellement des imprimantes,
- la maintenance des ordinateurs, écrans, souris et claviers,
- l'acquisition et la maintenance du serveur local.

## **Article 2 - Les tarifs en 2014**

Prestations	Installation		Maintenance annuelle	
	CAGB	Commune	CAGB	Commune
Accès Portail éducatif/enfant			5,27	
Pack logiciel / école	895		211	
Serveur standard / école		632		263,33
Poste client standard		31,6		36,86
Serveur spécifique		947,96		315,18
Poste spécifique		84,26		47,39
Logiciel spécifique		21,06		10,53
Pièces détachées		21,06		
Imprimante jet encre				15,79

Les tarifs sont actualisés annuellement selon la valeur de l'indice 100.

## **Article 3 - Modalités d'exécution**

La facturation est émise par la Ville de Besançon à la CAGB en novembre de chaque année.

La CAGB établit les titres de recette auprès des communes pour la part qui leur incombe avant fin novembre.

Les élèves, ainsi que les équipements sont ceux comptabilisés au 1<sup>er</sup> novembre.

## **Article 4 - Durée de la convention**

La convention est établie pour une durée d'un an reconductible une fois.

Fait à Besançon, en 3 exemplaires originaux, le.....

Pour la Ville de Besançon,  
Le Maire  
Jean-Louis FOUSSERET

Pour le Grand Besançon,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Gabriel BAULIEU